

MAIRIE
de
RURANGE-LÈS-THONVILLE
57310



A R R E T E N°49 /2024
portant aménagement provisoire de la circulation et du stationnement
sur le territoire communal

Nous, Maire de la Ville de Rurange-Lès-Thionville,

VU, le Code des Collectivités territoriales,

VU, l'article 16 de la loi municipale du 6 Juin 1895 relative à la police des Maires,

VU, le Code des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2542-2, L,2542-3 et L,2542-10 relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police, et les articles L.2213-1 et L,2213-2 relatifs aux pouvoirs du maire sur les voies à l'intérieur de l'agglomération.

CONSIDERANT les travaux de nettoyage de l'Eglise de Rurange par drone par la société HP DRONE SYSTEME du mercredi 18 septembre à 8h00 au vendredi 20 septembre 2024, un périmètre de sécurité sera mis en place.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours du chantier,

VU l'intérêt general,

A R R E T O N S

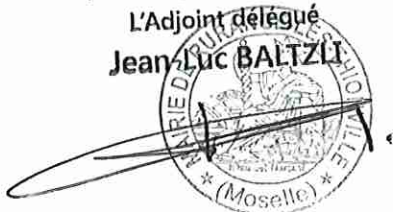
Article 1er : La rue du Presbytère sera fermée à partir du croisement du Clos des Vignes. Les habitants des N°1/1a/A/1B/3/4/5 et 6 seront autorisés à remonter le sens interdit.

Article 2 : L'accès au parking derrière l'Eglise sera inaccessible. Pour les habitants des N°17/19 et 21, il est conseillé de laisser le véhicule en dehors de la zone des travaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à

- Monsieur Le Lieutenant, commandant de la communauté de Brigade de GUENANGE,
- M. le Chef de service de Police municipale à GUENANGE,
- Le SDIS
- La société HP DRONE SYSTEME
- Le président du Conseil de Fabrique

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué
Jean-Luc BALTZLI



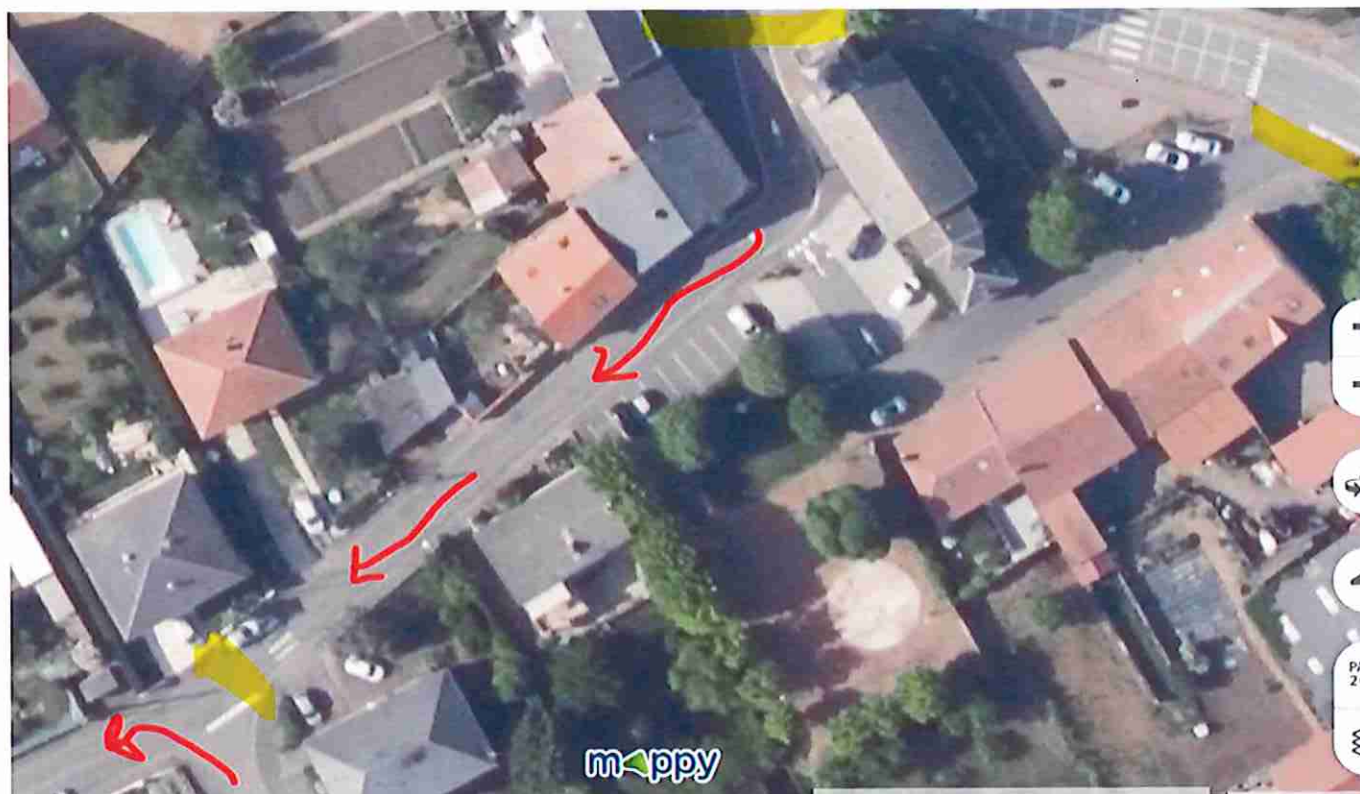
Fait à Rurange-lès-Thionville, le 16 septembre 2024

Le Maire,
Pierre ROSAIRE.





TRAVAUX DE NETTOYAGE DE L'ÉGLISE DE RURANGE



A partir du mercredi 18 septembre à 8h00 jusqu'au vendredi 20 septembre, des travaux de nettoyage seront effectués sur le toit et les façades de l'église.

Pour réaliser ces travaux en toute sécurité, la rue du Presbytère sera fermée à partir du croisement du Clos des Vignes. L'accès au parking derrière l'église sera inaccessible (**trait jaune**).

Pour la rue du Presbytère, les habitants des N° 1, 1A, 1B, 3, 4, 5 et 6 : ils seront autorisés à remonter le sens interdit (**flèches rouges**).

Pour la rue Kennedy, les habitants des N° 17, 19 et 21, il vous est conseillé de laisser votre véhicule en dehors de la zone de travaux.

Pour tous renseignements : appeler en mairie au 03 87 73 90 85

Service Urbanisme et Cadre de Vie

